

LEXIQUE

ENTITE

Une « Entité » est définie comme une personne morale ou une construction juridique. Ainsi, par exemple, une société de capitaux, une société de personnes, une société en participation, une fondation, une coopérative, une association entrent dans le champ de l'expression « Entité ».

Une Institution financière correspond à :

- Un Établissement de dépôt, c'est-à-dire une entité qui accepte des dépôts dans le cadre habituel d'une activité bancaire ou d'activités semblables ;
- Un Établissement gérant des dépôts de titres, c'est-à-dire une entité dont la part des revenus bruts attribuable à la détention d'actifs financiers et aux services financiers connexes est supérieure ou égale à 20 % durant la période de trois ans qui s'achève le 31 décembre (ou le dernier jour d'un exercice comptable décalé) précédant l'année au cours de laquelle le calcul est effectué (ou la période d'existence de l'Entité si celle-ci est inférieure à trois ans
- Une entité d'investissement (voir ci-après) ;
- Tout Organisme d'assurance (ou la société holding d'un Organisme d'assurance) qui émet un Contrat d'assurance avec valeur de rachat ou un Contrat de rente ou est tenu d'effectuer des versements afférents à ce Contrat.

Catégorie d'Institution financière correspondant à :

- Une Entité qui exerce comme activité principale une ou plusieurs des activités ou opérations suivantes au nom ou pour le compte d'un client :
 - Transactions sur les instruments du marché monétaire (chèques, billets, certificats de dépôt, instruments dérivés, etc.), le marché des changes, les instruments sur devises, taux d'intérêt et indices, les valeurs mobilières ou les marchés à terme de marchandises ;
 - Gestion individuelle ou collective de portefeuille ; ou
 - Autres opérations d'investissement, d'administration ou de gestion d'Actifs financiers ou d'argent pour le compte de tiers, ou ;
- Toute Entité dont les revenus bruts proviennent principalement d'une activité d'investissement, de réinvestissement ou de négociation d'Actifs financiers, si l'Entité est gérée par une autre Entité qui est un Établissement de dépôt, un Établissement gérant des dépôts de titres, un Organisme d'assurance particulier ou une Entité d'investissement décrite ci-dessus.
Une Entité est « gérée par » une autre Entité si l'Entité gestionnaire exerce, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un autre prestataire de services, l'une ou l'autre des activités ou opérations décrites ci-dessus pour le compte de l'Entité gérée. Néanmoins, une Entité ne gère pas une autre Entité si elle ne détient pas le pouvoir discrétionnaire de gérer les actifs de celle-ci (en tout ou partie), ou ;
- Une Entité sera généralement considérée comme une Entité d'investissement si elle fonctionne ou se comporte comme un organisme de placement collectif, un fonds mutuel, un fonds négocié en bourse, un fonds de capital-investissement, un fonds spéculatif, un fonds de capital-risque, un fonds de rachat d'entreprise par endettement ou tout organisme de placement analogue dont la stratégie consiste à investir ou à réinvestir dans des Actifs financiers et à effectuer des transactions sur ces actifs.
- Une Entité dont l'activité principale consiste à réaliser des opérations d'investissement, d'administration ou de gestion concernant des intérêts directs dans des biens immobiliers sans recours à l'emprunt pour le compte de tiers, telle qu'une société d'investissement immobilier, ne constituera pas une Entité d'investissement.

NB : Une entité d'investissement gérée professionnellement et implantée dans une juridiction non participante aux échanges est traitée comme une ENF Passive et non comme une Institution financière.

INSTITUTION FINANCIERE

ENTITE D'INVESTISSEMENT

LEXIQUE

ENTITE NON FINANCIERE (ENF)

Une Entité Non Financière est une Entité qui n'est pas une Institution Financière (voir ci-dessus), c'est-à-dire une Entité qui n'est ni un établissement de dépôt, ni un établissement gérant des dépôts de titres, ni une compagnie d'assurance-vie, ni une entité d'investissement.
Notamment les sociétés commerciales, ...

On distingue deux types d'ENF : les ENF Actives et les ENF Passives.

ENF ACTIVE

Une ENF Active désigne :

- Une ENF dont moins de 50 % des revenus bruts de l'année civile précédente ou d'une autre période de référence comptable pertinente sont des revenus passifs ET moins de 50 % des actifs détenus au cours de l'année civile précédente ou d'une autre période de référence comptable pertinente sont des actifs qui produisent ou qui sont détenus pour obtenir des revenus passifs. En pratique, cela correspond principalement à des entités industrielles ou commerciales.
- ENF cotée en bourse : les actions de l'ENF font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé où l'ENF est une Entité liée à une telle Entité ;
- Une Entité publique, une organisation internationale, une banque centrale ou une Entité détenue à 100 % par les structures précitées ;
- Une société holding d'un groupe non financier ;
- Une start-up ;
- Une ENF dont les actifs sont en cours de liquidation ou ENF en cours de restructuration ;
- Un centre de trésorerie membre d'un groupe non financier ;
- Une Entité à but non lucratif.

ENF PASSIVE

Toute ENF qui n'est pas Active (voir ci-dessus) est Passive.

Une entité est considérée comme une ENF passive lorsqu'elle présente simultanément les caractéristiques suivantes :

- elle a plus de 50 % de revenus bruts dits « passifs », tels que les dividendes, loyers, intérêts, plus-values.
- plus de 50 % des actifs qu'elle détient produisent des revenus passifs ou sont détenus à cet effet.

En règle générale, une ENF passive est une structure à but patrimonial. Les ENF Passives pourront correspondre à des sociétés patrimoniales, des clubs d'investissements, des « Family Offices », certaines sociétés holding.

A titre d'illustration et de façon non exhaustive, les codes NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne) suivants peuvent correspondre à une ENF passive :

64.3 : fonds de placement et entités financières similaires ;

66.19 : supports juridiques de gestion de patrimoine mobilier ;

66.3 : gestion de fonds ; à ce titre, certaines sociétés civiles peuvent relever des ENF passives et relever de ce code NACE ;

68.1, 68.2, 68.31, 68.32 : les activités immobilières si elles sont sous forme de SCI (société civile immobilière).

Une entité d'investissement gérée professionnellement et implantée dans une juridiction non participante aux échanges est traitée comme une ENF Passive et non comme une Institution financière.

LEXIQUE

REVENU PASSIF

La définition de revenu passif comprend :

- a) les dividendes ;
- b) les intérêts et revenus équivalents ;
- c) les loyers et redevances, autres que les loyers et redevances tirées de l'exercice actif d'une activité menée, du moins en partie, par des salariés de l'ENF ;
- d) les rentes ;
- e) l'excédent des gains sur les pertes issus de la vente ou de l'échange de biens générant les revenus passifs décrits précédemment ;
- f) l'excédent des gains sur les pertes issus de transactions (y compris les contrats et opérations à terme, options et autres transactions du même type) relatives à tout Actif financier ;
- g) l'excédent des gains de change sur les pertes de change ;
- h) Le revenu net tiré d'un contrat de swap ; ou
- i) Les montants reçus au titre de Contrats d'assurance avec valeur de rachat.

Toutefois, les revenus passifs ne couvrent pas, dans le cas d'une ENF qui agit régulièrement en tant que courtier en Actifs financiers, tout revenu d'une transaction passée dans le cadre habituel de l'activité de ce courtier.

COTATION REGULIERE SUR UN MARCHÉ DE VALEURS MOBILIERES

Des actions « font l'objet de transactions régulières » si elles font l'objet d'un volume significatif de transactions de façon continue.

L'expression « marché boursier réglementé » désigne une bourse qui est officiellement reconnue et surveillée par une autorité publique compétente pour ce marché et dont la valeur annuelle des actions qui y sont négociées est significative.

En France, il s'agit d'Euronext Paris, le MATIF ou le MONEP. Sont également visés les marchés étrangers dont la liste figure sur le site de l'AMF(<http://www.amf-france.org/L-AMF/Relations-institutionnelles/Accords-et-actions-de-cooperation/Accords-multilateraux-et-marches-reconnus>) ou au journal officiel de l'Union européenne (2011/C 209/13).

ENTITE LIEE

Une Entité est une « Entité liée » à une autre Entité si l'une des deux Entités contrôle l'autre ou si ces deux Entités sont placées sous un contrôle conjoint. À ce titre, le contrôle comprend la détention directe ou indirecte de plus de 50 % des droits de vote ou du capital d'une Entité.

ENTITE PUBLIQUE

Une « Entité publique » désigne le gouvernement d'une juridiction, une subdivision politique d'une juridiction (un État, une région, un département ou une municipalité) ou tout établissement ou organisme détenu intégralement par les entités précitées.

ORGANISATION INTERNATIONALE

L'expression « Organisation internationale » désigne une organisation internationale ou tout établissement ou organisme détenu intégralement par cette organisation.

- (1) qui se compose principalement d'États ;
- (2) qui a conclu un accord de siège ou un accord substantiellement similaire avec la juridiction ; et
- (3) dont les revenus ne bénéficient pas à des personnes privées (suivant les principes énoncés dans la définition d'entités publiques).

SOCIETE HOLDING D'UN GROUPE NON FINANCIER

Les activités de l'ENF consistent pour l'essentiel (à plus de 80%) à détenir (en tout ou en partie) les actions émises par une ou plusieurs filiales dont les activités ne sont pas celles d'une Institution financière, ou à proposer des financements ou des services à ces filiales. Une ENF ne peut prétendre à ce statut (et constitue une entité d'investissement) si elle opère (ou se présente) comme un fonds de placement, tel qu'un fonds de capital-investissement, un fonds de capital- risque, un fonds LBO ou tout autre organisme de placement dont l'objet est d'acquérir ou de financer des sociétés puis d'y détenir des participations à des fins de placement.

LEXIQUE

START UP

L'ENF n'exerce pas encore d'activité et n'en a jamais exercé précédemment mais investit des capitaux dans des actifs en vue d'exercer une activité autre que celle d'une Institution financière, étant entendu que cette exception ne saurait s'appliquer à l'ENF après expiration d'un délai de 24 mois après la date de sa constitution initiale.

Entité en cours de liquidation ou en cours de restructuration

L'ENF n'était pas une Institution financière durant les cinq années précédentes et procède à la liquidation de ses actifs ou est en cours de restructuration afin de poursuivre ou de reprendre des transactions ou des activités qui ne sont pas celles d'une Institution financière.

Centre de trésorerie membre d'un groupe non financier

L'ENF se livre principalement au financement d'Entités liées qui ne sont pas des Institutions financières et à des transactions de couverture avec ou pour le compte de celles-ci et ne fournit pas de services de financement ou de couverture à des Entités qui ne sont pas des Entités liées, à condition que le groupe auquel appartiennent ces Entités liées se consacre principalement à une activité qui n'est pas celle d'une Institution financière.

Entité à but non lucratif

L'ENF remplit toutes les conditions suivantes :

(i) elle est établie et exploitée dans sa juridiction de résidence exclusivement à des fins religieuses, caritatives, scientifiques, artistiques, culturelles, sportives ou éducatives ; ou est établie et exploitée dans sa juridiction de résidence et elle est une organisation professionnelle, une association patronale, une chambre de commerce, une organisation syndicale, agricole ou horticole, civique ou un organisme dont l'objet exclusif est de promouvoir le bien-être-social ;

(ii) elle est exonérée d'impôt sur le revenu dans sa juridiction de résidence ;

(iii) elle n'a aucun actionnaire ni aucun membre disposant d'un droit de propriété ou de jouissance sur ses recettes ou ses actifs ;

(iv) Le droit applicable dans la juridiction de résidence de l'ENF ou les documents constitutifs de celle-ci excluent que les recettes ou les actifs de l'ENF soient distribués à des personnes physiques ou à des Entités à but lucratif ou utilisés à leur bénéfice, à moins que cette utilisation ne soit en relation avec les activités caritatives de l'ENF ou à titre de rémunération raisonnable, au prix du marché, pour les biens et services rendus, acquis ou souscrits par l'ENF ; et

(v) le droit applicable dans la juridiction de résidence de l'ENF ou les documents constitutifs de celle-ci imposent que, lors de la liquidation ou de la dissolution de l'ENF, tous ses actifs soient distribués à une Entité publique ou à une autre organisation à but non lucratif ou soient dévolus au gouvernement de la juridiction de résidence de l'ENF ou à l'une de ses subdivisions politiques.

Personne contrôlante

L'expression « Personne contrôlante » désigne les personnes physiques qui exercent un contrôle sur une Entité.

En général, une personne contrôlante est une personne physique :

- détenant directement ou indirectement plus de 25% des actions ou parts, ou des droits de vote, de l'entité
- Ou, en l'absence d'une personne détenant une telle participation, exerçant un contrôle de fait sur l'entité
- Ou, en l'absence de contrôle de fait, occupant la fonction de dirigeant de l'entité.

NIF

Numéro d'identification utilisé dans un but fiscal (« Tax Identification Number » ou TIN).